

7 novembre 1966, Toronto

13^e congrès de l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française (ACRTF)

Un congrès des radiodiffuseurs de langue française dans la ville de Toronto, voilà un événement qui me paraît particulièrement lourd de signification et de promesse. Mieux que tous les discours que l'on pourrait faire sur le sujet, cet événement démontre que les différences de langue et de culture, bien loin de constituer des barrières infranchissables, multiplient au contraire les occasions d'échanges et d'enrichissement mutuel; et si j'ai accepté avec tant d'empressement de participer à votre congrès, c'est qu'il est à l'image de ce Canada nouveau que nous voulons construire ensemble, où deux communautés culturelles pourront s'engager d'autant plus à fond sur la voie de la solidarité et de la coopération économique que sera mieux assuré au départ le respect de leur identité et de leur particularismes légitimes.

J'étais en fin d'octobre à Ottawa où, avec M. Robarts et les autres délégations provinciales, j'essayais de convaincre nos interlocuteurs fédéraux de la nécessité de régler à sa base, par des solutions fondamentales et non plus par de simples palliatifs, le problème du partage des ressources fiscales. Ce fut un dialogue franc, viril et parfois dramatique.

Je ne dirai pas que je suis revenu satisfait de cette conférence, puisqu'elle n'a encore donné lieu qu'à des arrangements provisoires; mais' je dirai que j'en suis revenu avec de nouveaux motifs d'espoir. Et l'une des raisons de cet optimisme, c'est la remarquable identité de vues qui s'est manifestée entre les diverses provinces. Par exemple, la déclaration faite le 26 octobre par M. Robarts, et à laquelle ont concouru spontanément plusieurs autres premiers ministres, débouchait sur une perspective d'avenir qui concorde singulièrement avec les aspirations du Québec d'aujourd'hui. Je ne puis résister à l'envie de vous relire cette conclusion:

« Si nous parvenons à satisfaire les exigences actuelles en vue d'un nouveau partage des impôts, disait M. Robarts, il nous sera alors possible de porter toute notre attention sur les questions plus vastes et plus fondamentales du remaniement de la fédération canadienne avant de conclure des accords de caractère plus irrévocable.

Voilà un objectif que partage entièrement le gouvernement de Québec. J'ai hâte, moi aussi de m'attaquer enfin aux problèmes essentiels qui touchent à l'avenir même du Canada. J'ai hâte qu'une fois assurée, dans la justice et l'égalité, par de nouveaux aménagements fiscaux et constitutionnels, la coexistence harmonieuse de nos deux grandes familles culturelles, nous puissions enfin, tous ensemble, consacrer toutes nos énergies au développement économique du Canada et de chacune de ses parties.

Car l'avenir du Canada ne dépend pas seulement de la solution de nos problèmes fiscaux et constitutionnels. Il dépend davantage encore de la solution de nos problèmes économiques. Et quel que soit le statut que puisse avoir le Québec dans le Canada de demain, une coopération plus étroite sur le plan économique sera toujours un impératif et pour le Québec, et pour le reste du pays.

Quand donc nous réclamons une plus large autonomie et une plus grande liberté fiscale pour le Québec, comme foyer principal de la nation canadienne-française, ce n'est pas pour coopérer moins avec l'ensemble du Canada, mais pour coopérer davantage et plus efficacement. Car on ne coopère bien que dans l'égalité.

M. Sharp disait aux provinces, au cours de cette conférence, qu'elles devraient assumer davantage leurs propres responsabilités en matière fiscale en percevant elles-mêmes les impôts dont elles ont besoin. Je le veux bien, mais à condition que le gouvernement fédéral, qui a déjà l'exclusivité de l'impôt indirect, ne vienne pas accaparer en plus le seul champ qui nous soit accessible en vertu de la constitution actuelle, celui de l'impôt direct, au point de considérer comme un don ou une faveur le peu qu'il veut bien nous en laisser. Il n'y a pas de responsabilité sans liberté. On ne demande pas à un homme qu'on a réduit à l'état de mendiant d'assumer ses responsabilités.

Il se trouve heureusement que les provinces ne sont pas des mendiantees en vertu de la constitution. Sous le titre: « Les pouvoirs exclusifs des législatures provinciales », l'article 92 dit expressément ceci. « Dans chaque province, la législature a le droit exclusif de légiférer sur les matières qui rentrent dans les catégories de sujets ci-après énumérés : Les contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales ».

Si donc les provinces n'ont que l'impôt direct pour tout partage, il est clair qu'elles ont le droit de l'utiliser dans toute la mesure de leurs besoins. Elles n'ont pas de permission à demander à qui que ce soit pour exercer ce droit. Et je comprends mal qu'un ministre fédéral, faisant la liste des prétendues générosités d'Ottawa, ose y inclure les impôts directs que nous percevons nous-mêmes, suivant la constitution du pays.

Dans le mémoire que j'ai présenté en septembre au comité du régime fiscal, mémoire avec lequel le chef de l'opposition, M. Lesage, s'est déclaré d'accord, j'ai dit que le Québec devrait éventuellement réclamer la totalité des impôts directs pour exercer dans toute leur ampleur les obligations qui lui incombent à l'égard de la communauté de culture française. Cela suppose de toute évidence le rapatriement de plusieurs fonctions très onéreuses qui sont présentement exercées par Ottawa. En attendant, nous demandions avec toutes les autres provinces un transfert net de ressources fiscales, transfert qui nous est absolument nécessaire pour assumer nos responsabilités présentes.

Certains ont cru que nous voulions obtenir tout de suite la totalité des impôts directs, sans discerner la distinction très nette que nous faisons dans notre mémoire entre nos obligations présentes et celles que nous envisageons d'assumer dans l'avenir, en vertu d'un réaménagement des responsabilités constitutionnelles. Cette distinction est pourtant très importante. Il nous faut dès maintenant des revenus additionnels pour financer les fonctions que nous exerçons déjà, en quoi nous sommes exactement dans la même situation que toutes les autres provinces; et à mesure que nous assumerons d'autres fonctions présentement exercées par Ottawa, nous devons avoir accès aux revenus qui y correspondent.

Dans un cas comme dans l'autre, cependant, il nous fallait bien situer nos réclamations dans le champ de l'impôt direct, puisque c'est le seul qui nous soit accessible en vertu de la constitution. Et s'il arrive que la somme de nos besoins représente 100 % des impôts directs perçus dans le Québec, comment pourrions-nous réclamer moins? Est-ce que la constitution ne nous autorise pas à puiser à cette source unique dans toute la mesure de nos besoins?

Nous n'avons cependant pas fermé la porte à un réaménagement fiscal qui nous ouvrirait d'autres sources de revenus que l'impôt direct. Pour nous, la constitution de 1867 est loin d'être un absolu, puisque nous ne cessons d'en réclamer une nouvelle, qui soit faite au Canada, par les Canadiens, en fonction des réalités d'aujourd'hui. Mais en attendant, nous ne pouvons pas chercher ailleurs que dans la constitution présente la mesure de nos droits et de nos devoirs.

C'est dans cette perspective d'un réaménagement constitutionnel que nous avons inclus dans notre mémoire ce paragraphe dont les vastes implications n'ont peut-être pas été suffisamment perçues dans le public. Le Québec ne veut pas non plus fermer d'avance la porte à toute proposition fédérale comparable à celle que nous avançons ici. Le Québec croit néanmoins que l'arrangement global qu'il propose à l'immense avantage de réduire au minimum les frictions entre gouvernements, de respecter l'esprit et la lettre de la présente constitution et de préparer la voie à une nouvelle constitution ».

Non seulement n'avons-nous pas fermé la porte à des formules de compromis et nous avons insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'une coopération entre les divers gouvernements du pays. Qu'on me permette d'en citer encore le passage suivant: « Ces demandes du Québec ne visent pas à la destruction du Canada. Au contraire, elles assureront à notre pays, si on y satisfait à temps, un équilibre beaucoup plus stable que celui qu'il connaît présentement. Les Canadiens de langue anglaise et de langue française pourront alors vivre en harmonie.

Une étroite collaboration deviendra possible là où, à cause des exigences de l'interdépendance, elle est vraiment nécessaire et chaque Canadien pourra sans hésitation ni tiraillement donner son allégeance aux deux ordres de gouvernement qui, chacun dans sa sphère respective, seront chargés de voir au bien commun.

Même si le Québec croit qu'il est dans une situation particulière, vu qu'il assume à peu près seul à l'égard de la communauté de culture française des responsabilités que les dix autres gouvernements assument ensemble à l'égard de la communauté anglo-canadienne, son but n'a jamais été de s'isoler du reste du pays. Il croit au contraire que pour être vraiment fidèle à lui-même et pour jouer pleinement son rôle comme point d'appui de la nation canadienne-française, il doit établir des relations harmonieuses, tant sur le plan économique que sur le plan humain, avec la totalité du Canada.

Il va sans dire qu'une telle coopération s'impose avec une particulière évidence entre provinces voisines, comme c'est le cas du Québec et de l'Ontario. L'histoire est d'ailleurs ici en parfait accord avec la géographie et les impératifs économiques.

Il ne faut pas oublier en effet qu'après avoir été politiquement séparés pendant un demi-siècle, le Haut et le Bas-Canada ont fait, de 1841 à 1867, l'expérience d'une vie commune sous l'Union. Je ne dis pas que cette expérience ait été pleinement satisfaisante, mais il en est quand même resté des habitudes de compréhension et de respect mutuel sans lesquelles il n'y aurait probablement jamais eu de Confédération. C'est sous l'Union qu'a été promulgué notre code civil et qu'ont pris naissance plusieurs des institutions les plus importantes du Canada français. C'est dire qu'en dépit d'un Parlement unique, chaque communauté restait largement maîtresse de sa vie intime. Il est bien évident que si le Québec et l'Ontario ne s'étaient pas entendus en 1857, il n'y aurait jamais eu ce Canada tel qu'il existe aujourd'hui.

Et sans minimiser l'importance des autres provinces, on peut dire sans crainte de se tromper que la coopération entre l'Ontario et le Québec reste la charnière maîtresse de notre pays.

Nous avons à l'est d'autres voisins avec lesquels nous avons également beaucoup d'intérêts communs. Le Nouveau-Brunswick est, en dehors du Québec, la province qui compte la plus forte proportion de Canadiens de langue française, bien que ce groupe soit numériquement moins important que la communauté franco-ontarienne. Quant à Terre-Neuve, personne n'ignore évidemment que nous avons avec elle un très vieux problème de frontière: cela ne nous a pas empêchés d'autoriser l'Hydro-Québec à conclure une entente qui sera extrêmement profitable.

Et qui sait si cette coopération économique ne contribuera pas à faciliter le règlement des problèmes qui peuvent se poser sur d'autres plans? Chose certaine, c'est que nous avons tous intérêt à vivre au milieu de voisins prospères et que c'est en nous épaulant les uns les autres que nous pourrions accélérer le progrès du Canada et de chacune de ses parties composantes. Ce n'est donc pas pour s'isoler, et encore moins pour affaiblir l'ensemble du Canada que le Québec réclame une plus large mesure d'autonomie fiscale et politique. C'est pour se mieux réaliser sur tous les plans et être, par le fait même, en mesure d'apporter une contribution plus efficace à l'enrichissement culturel et à la croissance économique du pays tout entier.

Vous qui disposez de ces incomparables moyens d'information que sont la radio et la télévision, je vous demande de projeter aux quatre coins du pays l'image vraie du Québec d'aujourd'hui. En présentant sous leur vrai jour nos aspirations et nos buts, je pense que vous favoriserez singulièrement la coopération et l'harmonie entre les divers éléments de la population canadienne.